



CHARTRE DE L'AIDE AUX DEVOIRS

Afin de proposer un accompagnement aux jeunes dans le domaine scolaire, le Service Jeunesse a décidé de mettre en place, pour la deuxième année consécutive, un temps d'aide aux devoirs. Cette charte permet de clarifier le dispositif et son fonctionnement.

- **L'aide aux devoirs : Où et Quand ?**

Le Service Jeunesse propose d'accueillir les jeunes dans les locaux du Centre de Loisirs (Place Cousteau) tous les mercredis de 16h30 à 18h00.

- **L'aide aux devoirs : Pour qui ?**

Nous accueillons les jeunes à partir du CM2 ainsi que l'ensemble des collégiens. La seule condition pour participer est d'adhérer au Local Jeunes pour l'année scolaire (documents complétés et cotisation annuelle).

- **L'aide aux devoirs : Par qui ?**

Ce dispositif se fera sous la Responsabilité d'Alexandre PINTO, animateur jeunesse et responsable du Local jeunes. Il sera accompagné dans sa tâche par des intervenants volontaires (retraités, enseignants, ...).

- **L'aide aux devoirs : Pour quoi faire ?**

Il s'agit d'une aide aux devoirs et aux leçons. Les jeunes ont l'opportunité de réaliser leur travail dans un cadre calme et propice à la concentration. Ainsi les élèves peuvent, réaliser les devoirs demandés par leurs enseignants, apprendre leurs leçons ou approfondir leurs apprentissages.

La présence de votre enfant implique qu'il soit :

- **Volontaire** aux séances, cela ne doit pas être une contrainte imposée par les parents.
- - **Assidu** : ce dispositif est basé sur le volontariat mais on recommande aux jeunes d'assister régulièrement aux séances afin d'en obtenir les meilleurs bénéfices.
- - **Discipliné** : Ils doivent être respectueux des camarades, des bénévoles et du matériel mis à disposition. Nous demandons aux enfants et aux jeunes d'adopter une attitude positive et de s'investir sur ce temps.

De plus, il est impératif que l'enfant vienne avec son matériel (livres, cahiers, trousse complète) nécessaire à l'exécution de son travail.

L'engagement des parents à l'accompagnement scolaire est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances. Un entretien personnalisé peut être mis en place à la demande des jeunes, des parents ou du service jeunesse.

Si les enfants ont terminé leurs devoirs plus tôt, les intervenants pourront leur proposer des exercices supplémentaires afin de combler certaines lacunes constatées lors des devoirs ou ils pourront participer à certaines animations ou jeux ayant une visée éducative.

Les enfants devront être présents de 16h30 à 18h00 (sauf cas exceptionnel).

Lu et approuvé

Signature des parents

Lu et approuvé

Signature du jeune